

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques « UIB »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Union Internationale de Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces Etats Financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 16 mars 2023, font ressortir des capitaux propres positifs de 850 577 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 132 172 KTND. À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus ample-ment décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note aux états financiers 2.2.2 « Provisions collectives » qui décrit l'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Le changement d'estimation opéré en 2022 est lié à l'ajustement à la fois des taux de provisionnement et des taux de migration en fonction de ceux prévus par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Il en a résulté une dotation aux provisions collectives au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 6 526 KTND.

- La note aux états financiers 12 « Autres passifs » qui indique que la banque a subi, courant l'exercice 2022, un contrôle social mené par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les derniers résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de contribution sociale à hauteur de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités. Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

A ce titre, elle a constitué une provision pour risques de 2 275 KTND au 31 décembre 2022. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact ne peut être estimé de façon définitive que lors de la clôture de l'affaire. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2023

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2022	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	19	540 473	488 689
PR2 Commissions (en produits)	20	157 455	147 378
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	37 236	26 446
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	22	27 700	23 899
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		762 864	686 412
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 Intérêts courus et charges assimilées	23	(264 168)	(236 937)
CH2 Commissions encourues	24	(7 846)	(6 648)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(272 014)	(243 585)
PRODUIT NET BANCAIRE		490 850	442 827
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(37 366)	(45 977)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(26)	321
PR7 Autres produits d'exploitation		338	338
CH6 Frais de personnel	27	(173 327)	(176 198)
CH7 Charges générales d'exploitation	28	(53 987)	(49 809)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 572)	(12 516)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		213 910	158 986
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		254	(363)
CH11 Impôt sur les bénéfices	29	(81 992)	(67 303)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		132 172	91 320
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	-	(9 951)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		132 172	81 369
Résultat par action (en DT)	31	3,824	2,354

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2022	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		727 546	670 110
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(288 142)	(259 873)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		(1)	(3 080)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		(4 500)	(8 500)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(439 594)	(172 670)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		463 503	280 112
Titres de placements, titres de transaction		(64 989)	7 322
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(202 369)	(204 504)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(41 103)	17 715
Impôts sur les bénéfices		(80 764)	(40 513)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		69 587	286 121
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 889	22 162
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(22 016)	(77 969)
Acquisition / Cession immobilisations		(14 613)	(21 562)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(10 740)	(77 369)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(75 485)	(46 136)
Augmentation / diminution ressources spéciales		838	(18)
Dividendes versés		(24 192)	(24 192)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(98 839)	(70 346)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(39 992)	138 406
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		259 610	121 205
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	219 616	259 610

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	95 996	242 692
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	142 225	92 841
AC3 Créances sur la clientèle	3	6 377 728	5 949 975
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	93 236	28 870
AC5 Portefeuille d'investissement	5	364 508	340 707
AC6 Valeurs immobilisées	6	67 401	65 328
AC7 Autres actifs	7	66 090	57 353
TOTAL ACTIFS		7 207 184	6 777 766
PASSIF			
PA1 Banque Centrale et CCP	8	-	6
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	5 800	67 623
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 877 115	5 412 190
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	252 962	329 416
PA5 Autres passifs	12	220 730	226 025
TOTAL PASSIFS		6 356 607	6 035 260
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		172 800	172 800
CP2 Réserves	13	543 262	481 783
CP5 Résultats reportés		2 343	6 554
CP6 Résultat de l'exercice		132 172	81 369
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	850 577	742 506
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 207 184	6 777 766

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	15	695 894	629 385
HB2 Crédits documentaires	16	397 751	391 535
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 093 645	1 020 920
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4 Engagements de financements donnés	17	185 365	217 138
HB5 Engagements sur titres		7 350	7 350
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		192 715	224 488
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7 Garanties reçues	18	2 392 032	2 000 200
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 392 032	2 000 200

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2 - Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 - Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits. Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2022, et au sens de la circulaire 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précé- demment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paie- ment du capital puis aux intérêts.

Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

2.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tu- nisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 – Actifs incertains 20%
- B3 – Actifs préoccupants 50%
- B4 – Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités mini- males suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 dé- cembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Dé- cembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

2.3 - Traitement des impayés

- Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés. Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4 - Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, porte- feuille titres...). Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 470 403 KTND au 31/12/2022 contre 454 665 KTND au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	259 314	250 914
Provision/Décote de Garantie	72 264	72 467
Provisions à caractère générale dite collective	89 582	83 056
Provision pour passifs et charges	34 770	33 488
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 236	6 142
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	5 312	5 605
Provision pour dépréciation de titres	2 399	2 467
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	512	370
Provision pour risques de contrepartie hors bilan additionnelle	14	156
Total	470 403	454 665

SUITE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

2.6 - Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7 - Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur la clientèle		
Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2022 un solde de 6 377 728 KTND contre 5 949 975 KTND au 31/12/2021, soit une variation de 427 753 KTND et se détaillent ainsi :		
Comptes ordinaires débiteurs	427 399	379 349
Autres concours à la clientèle	6 416 463	6 040 806
Crédits sur ressources spéciales	75 248	60 778
Sous total	6 919 110	6 480 933
Agios et intérêts réservés	(120 222)	(124 522)
Provisions sur créances douteuses	(259 314)	(250 913)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 264)	(72 467)
Provisions à caractère générale dite collective	(89 582)	(83 056)
Total Créances sur la clientèle	6 377 728	5 949 975

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	427 399	427 399
Autres concours à la clientèle	250	6 416 213	6 416 463
Crédits sur ressources spéciales	-	75 248	75 248
Sous total	250	6 918 860	6 919 110
Agios et intérêts réservés	-	(120 222)	(120 222)
Provisions sur créances douteuses	-	(259 314)	(259 314)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(72 264)	(72 264)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(89 582)	(89 582)
Total Créances sur la clientèle	250	6 377 478	6 377 728

Dépôts de la clientèle	31/12/2022	31/12/2021
Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 877 115 KTND au 31/12/2022 contre 5 412 190 KTND au 31/12/2021. Le solde de ce poste se détaille comme suit :		
Dépôts à vue	1 615 939	1 580 275
Comptes d'épargne	2 137 071	1 958 763
Comptes à terme et bons de caisse	1 852 144	1 664 374
Certificats de dépôts	109 402	102 422
Autres dépôts et avoirs	162 559	106 356
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	5 877 115	5 412 190

Intérêts et revenus assimilés	31/12/2022	31/12/2021
Les intérêts et revenus assimilés totalisent 540 473 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :		
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	6 768	8 963
Opérations avec la clientèle	515 975	462 018
Autres intérêts et revenus assimilés	17 730	17 708
Total Intérêts et revenus assimilés	540 473	488 689

Commissions perçues	31/12/2022	31/12/2021
Les commissions totalisent 157 455 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :		
Commissions sur comptes	32 826	29 034
Commissions sur opérations de caisse	2 195	1 844
Commissions sur crédits	49 599	47 238
Commissions sur monétique banque à distance	37 597	36 695
Autres commissions	9 643	9 409
Commissions sur moyens de paiement	13 598	11 127
Autres produits sur services financiers	11 997	12 031
Total Commissions (en produits)	157 455	147 378

Intérêts encourus et charges assimilées	31/12/2022	31/12/2021
Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 264 168 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :		
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 568	2 430
Emprunts et ressources spéciales	18 292	22 325
Opérations avec la clientèle	242 561	211 817
Autres intérêts et charges	747	365
Total Intérêts courus et charges assimilées	264 168	236 937

Commissions encourues	31/12/2022	31/12/2021
Les commissions encourues totalisent 7 846 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :		
Commissions monétiques	5 485	4 371
Redevances et prestations	357	255
Autres commissions	305	990
Rémunération du fonds géré SICAR	978	383
Frais de confection carnet de chèques	147	103
Frais télégrammes télex	230	160
Règlement télécom SMS Banking	344	386
Total Commissions encourues	7 846	6 648

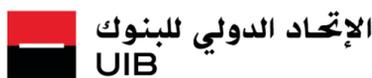
Frais de personnel	31/12/2022	31/12/2021
Les frais de personnel totalisent 173 327 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :		
Rémunération du personnel	131 421	121 331
Charges sociales	34 260	30 164
Autres charges de personnel	6 969	6 988
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière [¶]	677	17 715
Total Frais de personnel	173 327	176 198

[¶]L'IFC est estimée au 31 décembre 2022 sur la base des nouveaux paramètres de calcul issus de l'accord de place signé le 26 juillet 2021.

Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	31/12/2022	31/12/2021
Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 37 366 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :		
Coût net du risque clientèle	35 427	47 314
Coût net du risque divers	1 939	(1 337)
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	37 366	45 977

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	41 993	40 245
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(13 268)	(13 187)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(199)	(1 330)
Dotations aux provisions collectives	6 526	21 559
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	547	373
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(839)	(885)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(143)	-
Pertes couvertes sur provisions utilisées	904	6 932
Reprise sur provisions de contrepartie utilisée/ Décote	-	(487)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(904)	(6 445)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	3 853	1 576
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(3 853)	(1 576)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	5 653	5 783
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	(5 653)	(5 783)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances radiées	8 905	-
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	(8 905)	-
Reprises sur provisions sur créances cédées	(2 723)	(13 611)
Reprises sur provisions sur décote de garanties sur créances cédées	(4)	(2 327)
Pertes couvertes sur créances cédées	2 727	15 937
Reprises sur provisions sur créances radiées	(16 695)	-
Pertes couvertes sur créances radiées	16 695	-
Pertes non couvertes de contrepartie	817	541
Gain de cession	(7)	(1)
Total Coût net du risque clientèle	35 427	47 314

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 557	291
Reprises sur provisions pour risques et charges	(1 951)	(8 123)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(119)	(334)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	261	244
Perte sur éléments hors exploitation	1 884	7 201
Gain sur éléments hors exploitation	(829)	(752)
Perte sur autres éléments d'exploitation	136	136
Total Coût net du risque divers	1 939	(1 337)



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

GRUPE SOCIETE GENERALE

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques «UIB»,

Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 Mars 2023, font ressortir des capitaux propres positifs de 889 994 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 132 539 KTND. À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note aux états financiers 5.2.2 « Provisions collectives » qui décrit l'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Le changement d'estimation opéré en 2022 est lié à l'ajustement à la fois des taux de provisionnement et des taux de migration en fonction de ceux prévus par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Il en a résulté une dotation aux provisions collectives au titre de l'exercice 2022 constituée par la société mère « UIB » à hauteur de 6.526 KTND.

- La note aux états financiers 14 « Autres passifs » qui indique que l'UIB a fait l'objet, courant l'exercice 2022, d'un contrôle social au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

A ce titre, la société mère « UIB » a constitué une provision pour risques de 2 275 KTND au 31 décembre 2022.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 mars 2023

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	95 996	242 692
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	141 904	92 841
AC3 Créances sur la clientèle	(3)	6 377 260	5 949 532
AC4 Portefeuille-titres commercial	(4)	93 236	28 870
AC5 Portefeuille d'investissement	(5)	371 385	345 573
AC6 Valeurs immobilisées	(7)	67 629	65 785
AC7 Autres actifs	(8)	67 611	58 638
Actif d'impôt différé	(9)	37 618	37 652
Titres mis en équivalence	(6)	7 284	5 807
Total Actifs		7 259 923	6 827 390
PASSIF			
PA1 Banque Centrale et CCP	(10)	-	5
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(11)	5 800	67 623
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(12)	5 885 608	5 420 565
PA4 Emprunts et ressources spéciales	(13)	252 962	329 416
PA5 Autres passifs	(14)	222 431	226 947
Impôt différé Passif		18	25
Total Passifs		6 366 819	6 044 581
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		2 783	2 668
Intérêts des minoritaires dans le résultat		327	116
Intérêts Minoritaires		3 110	2 784
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		172 800	172 800
CP2 Réserves		546 234	484 217
CP5 Résultats reportés		38 421	40 226
Résultats reportés hors modifications comptables		38 421	40 226
CP6 Résultat de l'exercice		132 539	82 782
Total capitaux propres	(15)	889 994	780 025
Total capitaux propres et passifs		7 259 923	6 827 390

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTES	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1 Cautions, avais et autres garanties données	(16)	695 894	629 385
HB2 Crédits documentaires	(17)	397 751	391 535
Total des passifs éventuels		1 093 645	1 020 920
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4 Engagements de financements donnés	(18)	185 365	217 138
HB5 Engagements sur titres		7 350	7 350
Total des engagements donnés		192 715	224 488
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7 Garanties reçues	(19)	2 392 032	2 000 200
Total des engagements reçus		2 392 032	2 000 200

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2022	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(20)	540 851	489 193
PR2 Commissions (en produits)	(21)	159 079	148 480
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(22)	37 241	26 493
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(23)	26 957	23 274
Total des produits d'exploitation bancaire		764 128	687 440
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 Intérêts courus et charges assimilées	(24)	(263 821)	(236 692)
CH2 Commissions encourues	(25)	(7 061)	(6 333)
Total charges d'exploitation bancaire		(270 882)	(243 025)
Produit net bancaire		493 246	444 415
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(26)	(35 515)	(43 872)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(27)	(93)	99
PR7 Autres produits d'exploitation		222	217
CH6 Frais de personnel	(28)	(175 339)	(177 938)
CH7 Charges générales d'exploitation	(29)	(54 640)	(50 309)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 646)	(12 581)
Résultat d'exploitation		215 235	160 031
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		476	(323)
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(63)	(1 354)
CH11 Impôt sur les bénéfices	(30)	(82 783)	(65 505)
Résultat des activités ordinaires		132 865	92 849
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	(9 951)
Part de résultat revenant aux minoritaires		326	116
Résultat net du groupe		132 539	82 782
Résultat net après modifications comptables		132 539	82 782
Résultat par action (en DT)	(31)	3,835	2,395

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2022	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		729 552	671 765
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(272 035)	(245 173)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires	(1)	(3 080)	(3 080)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		(4 500)	(8 500)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(437 457)	(171 578)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		463 692	302 427
Titres de placement		(64 568)	7 322
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(204 396)	(206 831)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(31 722)	14 628
Impôt sur les bénéfices		(81 561)	(41 210)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		97 003	319 772
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		10 313	7 725
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(26 223)	(99 892)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(14 458)	(21 684)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(30 368)	(113 851)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(85 119)	(43 305)
Augmentation / diminution ressources spéciales		838	(18)
Dividendes et autres distributions		(24 207)	(24 194)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(106 948)	(67 517)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(40 314)	138 403
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		259 611	121 208
Liquidités et équivalents de liquidités fins de l'exercice	(32)	219 298	259 611

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21.

2 - Date de clôture
Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2022.

3 - Base de mesure
Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4 - Périmètre de consolidation
Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.
- Entreprises associées : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce une influence notable.

Méthode de consolidation

L'intégration globale : Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat. Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

La mise en équivalence : Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	49,00%	Entreprise Associée	Mise en équivalence	49,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB. Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB. L'UIB Assurances est consolidé selon la méthode de mise en équivalence car la banque a une influence notable sur cette entreprise associée. Le capital de l'UIB Assurances est détenu par la société "SOGECAP" à concurrence de 51%.

5 - Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1 - Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture. Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04. Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits. Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2022, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date. Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats. Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles
La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A - Actifs courants
 - B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier
 - B2 - Actifs incertains
 - B3 - Actifs préoccupants
 - B4 - Actifs compromis
- Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :
- B2 - Actifs incertains 20%
 - B3 - Actifs préoccupants 50%
 - B4 - Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables. En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit : - Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ; - Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04. En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24. La méthodologie de calcul des dites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 89.582 KTND au 31 décembre 2022.

5.4 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...). Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 548 511 KTND au 31/12/2022 contre 587 219 KTND au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	334 083	380 259
Provision/Décote de Garantie	72 264	72 467
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 326	5 761
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Provisions à caractère générale dite collective	89 582	83 056
Provision pour dépréciation de titres	5 290	5 289
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 235	6 142
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	384	370
Provision pour passifs et charges	35 191	33 719
Total	548 511	587 219

5.6 - Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.7 - Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2022 un solde de 6 377 260 KTND contre 5 949 532 KTND au 31/12/2021, soit une variation de 427 728 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs	427 399	379 349
Autres concours à la clientèle	6 632 540	6 311 489
Crédits sur ressources spéciales	75 252	60 778
Sous total	7 135 191	6 751 616
Agios et intérêts réservés	(262 002)	(266 303)
Provisions sur créances douteuses	(334 083)	(380 258)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	(72 264)	(72 467)
Provisions à caractère générale dite collective	(89 582)	(83 056)
Total Créances sur la clientèle	6 377 260	5 949 532

Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 885 608 KTND au 31/12/2022 contre 5 420 565 KTND au 31/12/2021. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à vue	1 611 777	1 576 141
Comptes d'épargne	2 137 071	1 958 763
Comptes à terme et bons de caisse	1 850 593	1 662 261
Fonds gérés pour compte	13 224	13 358
Certificats de dépôts	109 402	102 422
Autres dépôts et avoirs	163 541	107 620
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	5 885 608	5 420 565

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 540 851 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	6 768	8 963
Opérations avec la clientèle	515 909	461 996
Autres intérêts et revenus assimilés	18 174	18 234
Total Intérêts et revenus assimilés	540 851	489 193

Commissions perçues

Les commissions totalisent 159 079 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Commissions sur comptes	32 827	29 034
Commissions sur opérations de caisse	2 195	1 844
Commissions sur crédits	49 599	47 238
Commissions sur monétique banque à distance	37 597	36 696
Autres commissions	11 265	10 510
Commissions sur moyens de paiement	13 598	11 127
Autres produits sur services financiers	11 998	12 031
Total Commissions (en produits)	159 079	148 480

Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 263 821 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Opérations avec la clientèle	242 214	211 572
Emprunts et ressources spéciales	18 292	22 325
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 567	2 430
Autres intérêts et charges	748	365
Total Intérêts courus et charges assimilées	263 821	236 692

Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 7 061 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Commissions monétiques	5 485	4 371
Redevances et prestations	357	255
Autres commissions	280	990
Rémunération du fonds géré SICAR	218	68
Frais de confection carnet de chèques	147	103
Frais télégrammes télex	230	160
Règlement télécom SMS Banking	344	386
Total Commissions encourues	7 061	6 333

Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 35 515 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Coût net du risque clientèle	33 556	45 210